

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Date de convocation
07/02/2025

Date d'affichage
07/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/02/2025

et publication du :

13/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Étaient absents : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY- FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N° 8-2025 : Investissement en travaux de voirie sur les routes communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la dégradation et de la dangerosité de la route des Gaubertières (nids de poule, dégradation de la chaussée etc...) il convient de poursuivre la rénovation de cette chaussée.

Le montant des travaux de voirie s'élève à 53 831,68€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne au titre de l'Activ 3 pour un montant sollicité de 23 800 euros.

Plan de financement :

Somme à financer	53 831,68 €
Demande d'ACTIV3 2025	23 800,00 €
Reste à financer	30 031,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 23 800€ au titre de l'Activ3 2025 auprès du Conseil Départemental de la Vienne pour l'opération susvisée.

DECIDE de réaliser les travaux de voirie de la route des Gaubertières.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Archigny
Le Maire, Jacky ROY

 

AR Prefecture

086-218600096-20250212-DL_8_2025-DE
Reçu le 13/02/2025